

L'entretien des mares de gabion..

En 2002 et 2004, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin et la Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche ont mené des enquêtes auprès d'une quarantaine de gestionnaires de mares de chasse pour essayer de mieux comprendre les relations végétation/gestion des mares.



Des milieux potentiellement riches

Dans l'échantillon étudié, 25 espèces de plantes en moyenne sont recensées par mare (de 4 à 43). Une fraction importante de cette flore peut être constituée d'espèces rares en Basse-Normandie.

Les végétations franchement aquatiques sont considérées comme d'intérêt européen (Directive Habitats). Ce sont notamment :

Végétations flottantes à la surface de l'eau (lenticles, grenouillette ou azolla),



Végétations émergentes enracinées (rubaniers, sagittaire),

Groupements à utriculaires,

Herbiers immergés ou affleurants (cératophylles, myriophylles, élodée, potamots, characées,...).



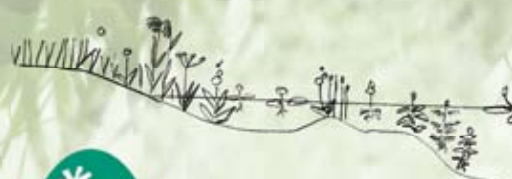
Enfin, bien que cela n'ait pas été étudié précisément ici, les mares peuvent servir à la reproduction des batraciens, des poissons (brochet), de nombreux insectes (libellules, dytiques,...) et bien-sûr des oiseaux (canards, vanneau,...).



Varier les profils

La diversité des profondeurs, les pentes douces voire les berges plates en créant des conditions de milieu variées, améliorent grandement la diversité végétale.

Des zones plus profondes pourront servir de refuge à la faune et à la flore aquatique, en cas d'assèchement de la mare.



Quelques préconisations pour la gestion de la mare

Le contrôle des niveaux d'eau

L'analyse des mares échantillonnées permet de séparer deux groupes :

Les mares en eau avec un profil varié, les mares asséchées sur sol tourbeux conservant une forte humidité et les mares encore en cours de vidange au mois de juin accueillent la plus grande diversité des types de végétation, d'espèces botaniques mais aussi la plus forte proportion d'espèces rares,

Les mares avec un assec prolongé se traduisant par un sol sec et les mares asséchées précocement se caractérisent par une uniformité et une banalité de la flore.

Il est donc préconisé (par ordre décroissant) :

- De ne pas vidanger (ni de maintenir artificiellement les niveaux longtemps avant l'ouverture de la chasse),
- D'effectuer une vidange tardive (juin),
- De maintenir une certaine humidité du sol en ne pratiquant pas un assec total.



De plus, le maintien d'eau dans la mare limite les problèmes de remplissage avant la saison de chasse.

L'utilisation de produits chimiques

Ces produits présentent des risques d'impact négatif sur le milieu (faune aquatique, qualité des eaux,...). De plus l'efficacité de ces traitements sur les herbiers aquatiques est souvent peu satisfaisante. Leur utilisation n'est donc pas recommandée.

Toutefois, les produits phytosanitaires ne sont pas interdits par la réglementation, il convient cependant de :

- n'utiliser que des produits homologués pour le milieu aquatique (1 en 2005 pour les particuliers),
- se conformer scrupuleusement aux doses et conditions d'utilisation prescrites.



La fauche de la végétation

Une fauche tardive (après le 15 juillet) permet à la majorité des espèces animales et végétales d'accomplir leur cycle de reproduction.

De plus, toute intervention précoce a tendance à stimuler la pousse de la végétation, les effets sont donc de très courte durée.

On veillera également à évacuer la végétation coupée de la mare. L'accumulation de litière provoque un enrichissement du sol néfaste à la flore des marais qui est alors remplacée par des espèces rudérales (orties, chardons,...).

Conserver des zones refuges

Selon la configuration de la mare, des zones non fauchées pourront être conservées. Elles permettent à la faune aquatique notamment de trouver refuge après la fauche.

Le problème des algues

Un certain nombre de mares sont régulièrement envahies par des algues qui forment une couche continue à la surface de l'eau. Elles sont favorisées par l'eutrophisation et le réchauffement de l'eau (lui-même favorisé par la faible profondeur des mares).

En cas d'envahissement prononcé, il n'y a pas d'autres solutions que d'assécher la mare et de retirer les algues mortes.

